



## DOCUMENT DE PRESENTATION

### Appel à projets « PATRIMOINES EN BOURGOGNE »

#### Éducation artistique et culturelle

#### 2017-2018

### 1. Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projet favorise, dans un cadre interdisciplinaire, la découverte du patrimoine de proximité ainsi que des métiers et savoir-faire du patrimoine. Il vise à développer au sein des écoles et des établissements des projets inscrits dans le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)<sup>1</sup>.

Sont concernés les patrimoines locaux historique et artistique : le patrimoine archéologique, architectural (dont les œuvres réalisées au titre du 1 % artistique), monumental, mobilier, technique, industriel, ethnologique et muséal.

### 2. Aspects pédagogiques et culturels

Le projet se déroule dans le cadre scolaire. Il est fondé sur un partenariat, avec un ou plusieurs intervenants qualifiés (artistes, architectes, archéologues, membres de sociétés savantes, historiens de l'art, médiateurs du patrimoine, restaurateurs, artisans du patrimoine, etc.). La participation d'une structure culturelle est obligatoire. Le projet doit offrir aux élèves une véritable valorisation de leur environnement proche et une forte initiation au patrimoine de proximité.

Il reprend les trois piliers du PEAC : « connaissances, rencontres et pratiques ». Les candidats sont incités à bâtir des projets transdisciplinaires associant plusieurs classes, écoles ou établissements (dans le cadre de liaisons inter-degrés par exemple). Les dossiers déposés au titre des collèges et s'inscrivant dans le cadre d'un EPI seront favorisés. Les établissements veilleront à inscrire les projets retenus dans l'application Folios.

### 3. Financement des projets

Il est rappelé que les aides financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles permettent de rémunérer uniquement les heures des intervenants, mais ne sauraient donner lieu à payer des frais d'entrée, de transports scolaires, etc., qui devront être financés par un autre moyen. La DRAC interviendra à hauteur de 16 heures maximales d'interventions, pour un montant de 960 €. La commission mixte ne saurait en attribuer davantage à chaque projet.

À l'issue de la sélection des dossiers par la commission mixte et paritaire DRAC / Rectorat, les subventions seront versées directement par Liaisons Arts Bourgogne aux intervenants ou à leur structure porteuse, après réception de l'ensemble des informations administratives nécessaires à l'établissement de conventions.

---

1 Pour davantage d'informations concernant le PEAC, voir le [site Arts & Culture](#).

#### 4. Modalités de candidature

Les projets doivent être présentés à l'aide de la fiche de candidature fournie<sup>2</sup>, accompagnée de l'ensemble des documents demandés en **format PDF** à Liaisons Arts Bourgogne ([gblanchard@le-lab.info](mailto:gblanchard@le-lab.info)), **au plus tard le lundi 22 mai 2017**. Les écoles veilleront à bien adresser en copie leur dossier à leur inspecteur de circonscription. Un accusé de réception sera systématiquement retourné.

#### 5. Restitution et communication

Le projet doit déboucher sur une production finale : plastique, écrite, photographique, audiovisuelle, saynète, blog, internet, etc. La restitution de cette production doit rayonner dans l'école ou l'établissement, mais aussi, dans la mesure du possible, à l'extérieur.

Les porteurs des projets produiront à la fin un support photographique ou vidéo avec réalisation impérative d'un petit clip final de moins de 3 minutes (vidéo ou diaporama) qui sera à transmettre en juin. Certains projets pourront faire l'objet d'un reportage filmé et diffusé publiquement sur les chaînes de télévisions régionales, ainsi que d'articles de presse.

#### 6. Calendrier

**Date limite de renvoi des dossiers de candidature : 22 mai**

**Commission de sélection : 2<sup>de</sup> quinzaine de juin**

**Information des candidats : début juillet**

**Début des projets retenus : à partir de la rentrée 2017**

#### 7. Conseil & aide au montage des projets

##### Liaisons Arts Bourgogne

8-10 apogée B – Rd Pt de la Nation - 21000 Dijon

**Gaël Blanchard**, chargé de développements

03 80 68 26 08 [gblanchard@le-lab.info](mailto:gblanchard@le-lab.info)

##### DRAC de Bourgogne Franche-Comté

Côte-d'Or et Saône-et-Loire : **Yannick Caurel**, conseiller

EAC, 03 80 68 50 63, [yannick.caurel@culture.gouv.fr](mailto:yannick.caurel@culture.gouv.fr) ;

Nièvre et Yonne : **Guillaume Juin**, conseiller EAC,

03 80 68 50 12, [guillaume.juin@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.juin@culture.gouv.fr)

##### DSDEN de Côte-d'Or

**Edwige DESSAILLEN**, chargée de mission arts et culture

76 18 78 87 [unec21.appui3@ac-dijon.fr](mailto:unec21.appui3@ac-dijon.fr)

##### DSDEN de Saône-et-Loire

**Annabelle RENOUD**, chargée de mission arts et culture 06

06 78 92 61 71

[Annabelle.Renoud@ac-dijon.fr](mailto:Annabelle.Renoud@ac-dijon.fr)

##### DSDEN de la Nièvre

**Marie-Pierre CHAUMEREUIL**, IEN

03 86 71 68

89 - poste 114 - [ien58mat@ac-dijon.fr](mailto:ien58mat@ac-dijon.fr)

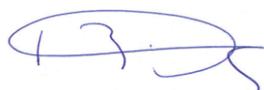
##### DSDEN de l'Yonne

**Laurence RAULINE**, chargée de mission arts et culture

06 75 74 32 04

[laurence.rauline@ac-dijon.fr](mailto:laurence.rauline@ac-dijon.fr)

Bernard Falga



Directeur Régional des Affaires Culturelles de  
Bourgogne-Franche-Comté

Frédérique Alexandre-Bailly,



Rectrice de l'académie de Dijon

<sup>2</sup> Document téléchargeable sur <http://artsculture.ac-dijon.fr/spip.php?article1214>